

# La pêche électrique officiellement interdite dans les eaux françaises

Par Léia Santacroce - Publié le 16/08/2019 à 12h32 - Mis à jour le 19/08/2019 France



Un chalutier électrique. © BLOOM.

**Les poissons bleu blanc rouge en frétilent de joie : depuis le 14 août, la pêche électrique est officiellement interdite dans les eaux françaises. Explications.**

Ça y est, c'est officiel : depuis ce mercredi, il est formellement interdit d'utiliser des chaluts électriques pour pêcher des poissons jusqu'à 12 milles marins des côtes françaises (soit 22,22 km, ce qui correspond à

nos eaux territoriales - aussi appelées "bande côtière" - sur lesquelles s'étend notre souveraineté).

C'est un arrêté du préfet de la Normandie, en date du 25 juillet, qui rend effective cette décision pour tous les navires à compter du 14 août 2019 et jusqu'à la généralisation dans deux ans de cette interdiction dans l'ensemble des eaux de l'Union (entérinée par le Parlement européen en avril dernier).

La pêche électrique? Oui, ce procédé qui consiste à électrocuter la poissonnerie pour la capturer. Cette technique, proscrite depuis 1998 par la Commission européenne, faisait l'objet de dérogations dans la partie sud de la mer du Nord depuis 2007, au détriment des pêcheurs artisans. Le poisson se faisant de plus en plus rare, les Pays-Bas avaient flairé le filon et distribué des centaines de dérogations illégales. Des pratiques abusives que Bloom, l'association de défense de l'océan, a eu maintes fois l'occasion de dénoncer depuis 2016

## **" Attraper des poissons... jusqu'au dernier "**

A la tête de Bloom : Claire Nouvian, prix Goldman 2018 (l'équivalent du Nobel de l'environnement). Il y a un an, elle dressait à GEO.fr un exposé glaçant de la situation: *"La ressource halieutique se fait de plus en plus rare. Les chalutiers qui partent en mer ne pêchent plus assez et ont de plus en plus de mal à rembourser la note de gazole. Mais, au lieu de questionner les raisons de cette rareté, de remettre en*

*cause les méthodes de pêche industrielles et le nombre de chalutiers en action, chacun veut continuer à attraper des poissons... jusqu'au dernier."*

Dans l'attente de l'interdiction européenne qui ne prendra effet que le 1er juillet 2021, la France n'est pas seule à vouloir aller plus vite que l'UE. La Belgique vient, elle aussi, de dire stop aux chaluts électriques dans sa bande côtière, peut-on lire sur le site de la RTBF

L'arrêt imminent de la pêche électrique est la deuxième grande victoire à mettre à l'actif de Bloom après la fin du chalutage en eaux profondes en 2016.